

PRÉFET DE LA MANCHE

Sous-préfecture de Cherbourg
2^{ème} bureau
Bureau des actions interministérielles
et de l'urbanisme

Cherbourg-en-Cotentin, le - 6 NOV. 2018

Réf. : 2018-316
Dossier suivi par : Maud BAZIARD
02 33 87 81 87
maud.baziard@manche.gouv.fr

Compte rendu de la réunion de la **commission de suivi de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) d'Éroudeville, Écausseville et le Ham**
le 11 septembre 2018 sur le site

Le mardi 11 septembre 2018 à 14 heures 30, s'est réunie la commission de suivi de site de l'ISDND d'Éroudeville, Écausseville et le Ham sous la présidence de M. Cyrille SIMON, Secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg.

Étaient présents :

M. Édouard MABIRE	Vice-président de la Communauté d'agglomération du Cotentin,
Mme Christèle CASTELEIN,	Conseillère départementale,
M. André GROULT,	Maire d'Écausseville,
M. Philippe AVOINE,	Maire d'Éroudeville,
Mme Jocelyne LEVAVASSEUR,	Membre du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin,
M. Bertrand CAGNEAUX,	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), unité départementale de la Manche,
M. Gilles LANGLOIS,	Direction départementale des territoires et de la mer, délégation territoriale nord (DDTM),
Mme Sylvie ALLIX,	Agence régionale de santé de Normandie (ARS),
Mme Christelle BRIAULT,	Direction départementale de la protection des populations (DDPP),
M. Sébastien PASSION,	Brigade de gendarmerie de Montebourg,
M. Carl CERQUEIRA,	Directeur du secteur Bocage normand, VEOLIA,
M. Julien PORTAIS,	Directeur d'unité opérationnelle, société de propreté et d'environnement de Normandie (SPEN),
M. Laurent BUCHENAUD,	Responsable d'exploitation, SPEN,
M. Erwan NIVET,	Responsable d'exploitation, SPEN,
M. Gilles HAMELIN,	VEOLIA,

.../...

M. Christopher TRAVES, Ensemble Contre le Projet d'Enfouissement d'Éroudeville (ECPEE),
Mme Anne-Marie DUCHEMIN, Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature (CREPAN),
Mme Maud BAZIARD, Sous-préfecture de Cherbourg.

Étaient excusés :

M. Guy BUTTET, Maire du Ham,
M. Pascal HAGUES, Référent ICPE, VEOLIA,
M. Jean-Marc JOLY, Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE),
M. Jean GUILLEMET, Association pour la mise en Valeur des Rivières et les Initiatives Locales (AVRIL).

M. le Secrétaire général ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour, puis demande aux membres de la commission de se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 21 juin 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il est convenu que les documents relatifs aux prochaines réunions de la commission de suivi de l'ISDND seraient transmis par voie dématérialisée, hormis pour Mme DUCHEMIN et MM TRAVES et AVOINE qui souhaitent recevoir les documents papiers.

M. le Secrétaire général invite ensuite M. PORTAIS à exposer le rapport d'activité de l'année 2017.

A – Rapport d'activité de l'année 2017

1 – Rappel historique de la SPEN / quelques chiffres clés

Différentes prestations de collecte, valorisation et traitement des déchets sont effectués depuis et sur l'Ecopôle SPEN du Ham, ceci à l'attention de multiples clients industriels (Orano, Naval Group ou EDF par exemple) et collectivités (Communauté d'Agglomération Le Cotentin par exemple). Précision est apportée quant à la fermeture depuis 3 ans du centre de tri des emballages des ménages collectés sélectivement.

Nombre de salariés dépendant de l'Ecopôle du Ham :

- ✓ 28 chauffeurs en collecte
- ✓ 11 personnes en traitement
- ✓ 7 personnes en gestion déléguée de contrat
- ✓ 12 administratifs + encadrants

Les quelques chiffres clés de 2017 des activités ISDUND et ISDI :

- ✓ 146 000 tonnes réceptionnées (la capacité annuelle est de 150 000 tonnes)
- ✓ 12 854 m³ de lixiviats réinjectés grâce au bioréacteur
- ✓ 11 600 MWh d'électricité produits
- ✓ 11 365 MWh d'énergie thermique revalorisés
- ✓ l'arrêté préfectoral en vigueur court jusqu'en 2030, soit 12 ans de durée de vie du site

- ✓ stockage de déchets inertes : 7 600 tonnes (dont 800 tonnes d'amiante liée)
- ✓ capacité maximale : 3 250 000 tonnes
- ✓ surface totale du site : 46 Ha
- ✓ surface totale de stockage : 26 Ha
- ✓ 22 casiers divisés en 55 alvéoles
- ✓ 4 chauffeurs d'engins polyvalents
- ✓ 1 agent d'exploitation (biogaz/lixiviats)

2 – Traitement des odeurs

M. HAMELIN, de chez VEOLIA, présente les moyens mis en place afin de réaliser une campagne de mesure ponctuelle des odeurs et de quantifier l'impact des mesures de lutte contre celles-ci.

Trois capteurs d'H₂S (hydrogène sulfuré) ont été placés en limite de site et permettent un traçage fin des odeurs :

- au niveau du casier 10 qui vient d'être recouvert,
- au niveau du casier 11 (en cours d'exploitation),
- au niveau du puits de lixiviats.

À la suite des travaux de couverture du casier 10 et le parement du casier 11, un abattement des concentrations d'H₂S est noté.

Afin de limiter les odeurs, les casiers ont été divisés en deux alvéoles, ils sont ainsi refermés plus rapidement. Le casier est également recouvert de compost qui est un filtre naturel.

Une station météo est également présente sur le site et permet des enregistrements.

Sur demande de M. CAGNEAUX, il est indiqué que cette étude a porté sur une période de début juin à fin août. M. HAMELIN précise que les résultats ne couvrent pas l'ensemble de cette période, en effet, les enregistrements se font sur une période de 10 jours consécutifs, il peut arriver que les capteurs soient arrêtés, sur un week-end par exemple.

L'étude a été faite sur un « potentiel ressenti », c'est-à-dire que les mêmes conditions météorologiques ont été choisies (même direction du vent, ...)

Les éléments ressortant à ce stade de cette campagne de mesures tendent à généraliser 2 pratiques qui semblent réduire les nuisances olfactives :

- faire le parement de couverture des casiers exploités en 2 temps et non 1 seul, c'est-à-dire couvrir la partie basse dès atteinte de sa cote finale, et sans attendre que la cote finale soit atteinte sur la partie haute.
- recouvrir de compost, agissant comme un biofiltre naturel, les alvéoles non exploitées et non munies de leur couverture.

M. GROULT indique qu'il y a beaucoup d'odeurs en ce moment, mais ce serait dû aux conditions météo puisqu'il n'y a pas d'arrêt technique en ce moment.

3 – Travaux – vie du site, travaux d'amélioration, travaux à venir

M. PORTAIS énumère les différents travaux effectués, ce qui représente plusieurs millions d'euros.

Vie du site :

- couverture du casier 9 (juillet 2017)
- dégazage définitif du casier 9 – réalisation des 6 forages (octobre 2017 à mars 2018)
- maintenance Nucléos – traitement des lixiviats (septembre 2017 à avril 2018)
- terrassement des casiers 12 et 13 (mars à mai 2018)
- mise en place des quais du casier 10 + vidage du casier 11 (avril 2018)
- BSP (Barrière de sécurité passive) en fond et flancs sur les casiers 12 et 13 (mars à mai 2018)
- ouverture du casier 11 (juin 2018)
- couverture casier 10 (juin/juillet 2018)
- piste d'accès quai de vidage du casier 11 (juin 2018)
- BSA (Barrière de sécurité active) des casiers 12 et 13 (juillet/août 2018)
- équipement des puits de lixiviats pour les casiers 12 et 13 (septembre 2018)
- mise en place du drainant pour les casiers 12 et 13 (septembre/octobre 2018)

Travaux d'amélioration :

- réalisation de l'assainissement plus profond + piste périphérique NE + accès (mai à septembre 2018)
- installation de filets anti-envols (juin/juillet 2018)
- installation de caméras thermographiques – réactivité départ de feu (août/septembre 2018)
- descente gravitaire des lixiviats du casier 6.1 vers les bassins de lixiviats (juillet à octobre 2018)

Travaux à venir :

- création de passages sous route (piste avant la plateforme de valorisation) pour biogaz et lixiviats (fin septembre 2018)
- réalisation de deux puits en forage sur A11.1 en partie haute + première passe de dégazage/réinjection sur A11.1 (novembre/décembre 2018)
- réalisation du réseau de dégazage définitif sur le casier 10 (octobre à décembre 2018)

Ces deux dernières actions pourraient être source d'odeurs.

Travaux prévus en 2019 :

- parement bioréacteur du casier 11 en 2 fois (début/mi 2019)
- réseau aérien de collectes de lixiviats
- poursuite assainissement et piste d'exploitation NE et retour NO
- stabilisation piste d'accès ISDI (installation de stockage de déchets inertes)
- ouverture casier 12 (avril/mai 2019)
- piste d'accès du quai de vidage du casier 12 et couverture du casier 11 (juin/juillet 2019)
- réinjection par canalisations
- révision poussée des moteurs de valorisation du biogaz (NB : 60 000 heures sont prévues pour la maintenance du moteur)

Travaux prévus en 2022 :

- épuration du biogaz issu du stockage pour atteindre la qualité du gaz de ville et réinjecter sur le réseau GrDF.

M. CAGNEAUX indique que, si l'injection au réseau de distribution de gaz naturel du biogaz épuré

est une pratique vertueuse, il ne faut pas que cela se fasse au détriment de la hiérarchie de traitement des lixiviats. En effet, ceux-ci doivent prioritairement être traités in situ et évacués pour traitement externe seulement en cas d'impossibilité technico-économique.

M. PORTAIS le rassure : le projet d'injection du biogaz ne concernera qu'une partie de celui-ci, le biogaz restant continuera à être valorisé sur un des 2 moteurs existants avec couplage à l'évapoconcentration des lixiviats.

M. PORTAIS rappelle l'importance des filets anti-envol : 4 tonnes de plastiques ont été ramassées un jour de tempête, alors qu'aucun plastique ne devrait être présent ici ! Cela représente environ 5 à 600 sacs de 100 L remplis entre autre de films de suremballage (pour lesquels l'extension des consignes de tri n'est pas encore en place sur les collectivités sources des OMr traitées).

95 % de ces plastiques sont arrêtés par les filets, les 5 % restants se retrouvent chez les voisins.

Il est remarqué que 26 Ha sont prévus pour les déchets, or l'exploitation est prévue jusqu'en 2030, un travail important de tri est obligatoire afin de réduire un maximum les déchets stockés.

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral prévoit que le site soit suivi durant 30 années après la fermeture : analyses d'eau, traitement des lixiviats, ainsi que du biogaz seront poursuivis par Véolia.

Un gros travail sur le tri est attendu par les membres de la commission de suivi, et ce, au niveau national : harmonisation des couleurs pour les poubelles, des consignes de tri, etc...

La poursuite du tri et la collecte séparée des déchets ainsi que le développement d'autres méthodes de valorisation permettront une valorisation toujours plus importante des déchets produits. Exemple de la méthanisation pour certains déchets organiques.

4 – Sécurisation du site

Des moyens de surveillance et de gardiennage ont été mis en place afin de prévenir des actes de malveillance, de réagir en cas d'incendie, et d'assurer la sécurité de l'installation en dehors des heures d'ouverture. Un gardien est présent sur place en dehors des heures d'ouverture.

En complément, afin de réagir dans les meilleurs délais face à un début d'incendie, une « astreinte incendie » a été mise en place pour les conducteurs d'engins SPEN.

Comme chaque année, le plan ÉTARÉ (*Établissements Répertoriés*) a été mis à jour en relation avec le SDIS (*Service Départemental d'Incendie et de Secours*).

Enfin, l'installation de caméras thermographiques vise à minimiser également les conséquences d'un incendie en accroissant la réactivité quant au déclenchement de l'alerte.

5 – La Faune - lutte contre les nuisibles et valorisation des espaces naturels

Le GONm (*Groupe Ornithologique Normand*) intervient sur le site afin de procéder à l'inventaire des espèces en zone humide, mais également pour l'entretien des huit ruches présentes sur le site.

L'effarouchement mécanique et manuel des goélands est en place, un fauconnier vient également de façon régulière sur le site.

6 – Communication

M. PORTAIS rappelle que des courriers de prévenance ont été mis en place en cas de travaux potentiellement sources d'odeurs. Ces courriers sont alors adressés aux mairies des communes environnantes afin de renseigner les riverains.

Un travail de sensibilisation est fait auprès des scolaires : différents établissements du Nord Cotentin et de La Haye mettent très régulièrement en place des visites du site, notamment via M. JOLY, professeur des écoles.

Une quinzaine de visites se sont déroulées en 2017.

B – Questions diverses

Un gros travail sur le tri est attendu par les membres de la commission de suivi, et ce, au niveau national : harmonisation des couleurs pour les poubelles, des consignes de tri, etc...

La poursuite du tri et la collecte séparée des déchets ainsi que le développement d'autres méthodes de valorisation permettront une valorisation toujours plus importante des déchets produits. Exemple de la méthanisation pour certains déchets organiques (biogaz transformé en électricité).

Sur demande de M. MABIRE, M. PORTAIS précise que les ordures ménagères et les encombrants viennent exclusivement de la Manche.

Une baisse des DIB (*déchets industriels banals*) du Calvados et de l'Orne est attendue en 2019.

L'augmentation notable remarquée dans le rapport d'activités concernant les déchets non dangereux en juillet 2017, est due à la décharge retrouvée sous l'emplacement du futur parking de l'EPR dont chacun a entendu parler dans les médias. Pour rappel ces déchets sont non radioactifs, double contrôle au départ du chantier EPR et l'arrivée sur le site SPEN.

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine des odeurs : travaux effectués sur le site, mais aussi les conditions météorologiques (humidité, remontées des températures, plafond bas, brouillard, ...), activité bactérienne accrue, ...

Le parement en deux temps, c'est-à-dire une couverture au fur et à mesure du remplissage du casier, permettra de minimiser ces odeurs.

Il est noté qu'en avril, mai et juin, le casier est en fin de remplissage, c'est donc une période propice aux odeurs.

M. MABIRE évoque la nature des encombrants : moins de meubles, mais beaucoup de placo pour lequel il n'existe pas de solution de traitement. De façon réglementaire, un casier devrait lui être dédié.

M. CAGNEAUX indique ensuite les mesures prises par la DREAL : des actions « coup de

poing » sont en cours dans les différents centres de stockage de la région.

L'ISDUND du Ham a été contrôlée le 23 mai dernier : un inspecteur était présent au niveau du pont-basculé, deux autres contrôlaient les camions des collectivités et des producteurs au niveau des quais de vidage. Pour le moment, seuls des avertissements sont donnés, en revanche, cette action forte est prévue jusqu'en 2025, échéance à laquelle la réglementation devra être scrupuleusement respectée.

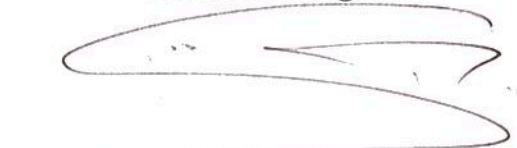
Les habitudes de tri sont donc à revoir auprès des citoyens, un travail de pédagogie serait bénéfique. M. CAGNEAUX indique que la Région, les collectivités et l'ADEME (*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*) sont en charge de la politique de gestion des déchets, c'est donc avec l'ensemble de ces acteurs qu'un travail de communication doit être mis en place.

Mme ALLIX revient sur le suivi de la qualité des eaux et souhaiterait que le paramètre de turbidité (un facteur physique important) soit pris en compte afin de vérifier l'hypothèse avancée de présence d'argile, pour ce qui concerne les pics en métaux enregistrés.

En outre, le suivi piézométrique est à revoir avec la DREAL et l'ARS : en effet, il sera peut-être nécessaire de vérifier l'implantation du piézomètre n°4 situé en amont du site de façon à s'assurer de la pertinence des résultats amont/aval. En effet, ce piézomètre semble trop proche du site, la zone argileuse peut expliquer un taux d'aluminium important, en revanche, il est étonnant de ne pas retrouver ces résultats en aval.

Pour conclure, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Secrétaire général remercie chacun de sa participation et clôt la séance à 16 heures 40.

Le Secrétaire général



Cyrille SIMON